

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

## COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 13 FEVRIER 2025 – Délibération n°030

L'an deux mil vingt cinq et le treize février à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	28	22

Date de la convocation
13/02/2025
Date d'affichage de la convocation
06/02/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

**Présents** : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André - CARON Annick CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc

**Absents** : BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry ( pouvoir à Damien Laurain) – FOS Mariana ( pouvoir à Régine Rozière) -JARROUSSE Caroline ( pouvoir à Clémence Anglade) -RAGOT Annie- LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi ( pouvoir à Annick Caron)- MULLER Geoffroy - MURET Yvain -TAJAN Isabelle ( pouvoir à Philippe Burguière).

**Objet : REGION - DEMANDE D'AIDES A LA DIFFUSION**

Monsieur le maire rappelle le dispositif « Diffusion de proximité » qui permet, dans les communes de moins de 15 000 habitants, la prise en charge par la Région d'une partie du coût de programmation de spectacles créés et joués par des équipes artistiques dont le siège social se situe en Occitanie.

L'aide accordée est de **40% du prix de vente du spectacle HT** et hors frais annexes. Elle ne peut être inférieure à 400 € (plancher) et supérieure à 2 000 € (plafond).

Le montant annuel cumulé pour un même programmateur est **limité à 4 000 €**, pour un maximum de 5 représentations par année civile.

Pour 2025, la Commune de Sévérac demande l'aide à la diffusion de proximité pour les spectacles suivants :

- Pour la Cie 9 thermidor – spectacle « l'ile au trésor »
  - Programmé le 22 février 2025
  - Montant de la cession : 1600 €
  - Montant de l'aide demandé ( 40% du cachet) = 640 €
  -
- Pour « En votre cie » - spectacle « l'eau des collines »
  - Programmé le 8 mars 2025
  - Montant de la cession : 2 400 €
  - Montant de l'aide demandé ( 40% du cachet) = 960 €
- Pour la cie Mesdames A - spectacle « Cromwell »
  - Programmé le 12 août 2025
  - Montant de la cession : 5 000 €
  - Montant de l'aide demandé ( 40% du cachet) = 2 000 €

- Pour le collectif du souffleur- spectacle « cultivons les tenailles »
  - Programmé le 13 juin 2025
  - Montant de la cession : 1 000 €
  - Montant de l'aide demandé ( 40% du cachet) = 400 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Approuve les modalités de financement fixées pour la diffusion des spectacles cités ci-dessus.
- Sollicite l'aide à la diffusion de la Région Occitanie

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Edmond GROS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

